

Avertissements agricoles

Publication périodique

ISSN 0757 4029

EDITION "GRANDES CULTURES"

BULLETIN TECHNIQUE N° 2

12 FEVRIER 1987

COLZA : Installez les cuvettes jaunes.
Peu de larves d'Altises dans les pétioles.

CEREALES : La période actuelle est favorable à l'éclosion des oeufs de Mouche grise des céréales.
Au redémarrage de la végétation, les conditions seront propices à l'utilisation d'isoproturon ou d'antidicotylédones racinaires (ALLIE).
Piétin-verse : Note commune INRA, ITCF, SPV.

- COLZA -

Sortez vos cuvettes jaunes !

● La période de redoux actuellement enregistrée peut provoquer, en même temps qu'un redémarrage de la végétation, un début d'activité du Charançon de la tige du colza dès les premières journées ensoleillées.

● Cet insecte, surtout connu dans le Cher et l'Indre, a déjà été observé en faible population dans les départements limitrophes (Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret) les années passées. Il faut surveiller de près son éventuelle progression.

→ Installez rapidement vos cuvettes en y ajoutant un peu d'antigel.

Attention : pour être efficace, la cuvette jaune doit être intallée **avant les premiers vols**. Elle permettra ainsi de détecter **le vol d'arrivée** des Charançons, mais n'est pas efficace pour piéger des insectes déjà en activité sur la culture.

LARVES D'ALTISES :

● La plupart des parcelles a reçu une protection insecticide suffisante en automne (microgranulé dans la raie de semis + pulvérisation en végétation,ou pulvérisation en végétation au moins 1 mois après semis).

→ Un traitement insecticide de rattrapage est inutile dans ces situations.

● Si la parcelle n'a reçu qu'un microgranulé dans la raie de semis, ou n'a reçu aucun insecticide d'automne, un contrôle immédiat de l'infestation larvaire s'impose.

→ Fendez les pétioles des feuilles développées sur une cinquantaine de plantes prises au hasard dans la parcelle. Un traitement sera nécessaire si **2 plantes sur 3 portent des larves âgées**. Produits à base d'oléoparathion à 250 g de MA/ha.

- CEREALES -

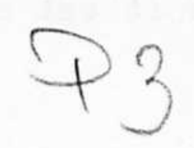
MOUCHE GRISE :

Biologie :

- Cet insecte pond dans le courant de l'été sur des précédents couvrant peu le sol (betterave) ou libérant le sol de bonne heure (pois ou céréales déchaumées aussitôt après récolte).

Abonnement annuel : 125 F - Chèque à l'ordre du Regisseur de Recettes à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24





ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

- Les oeufs, enfouis par les façons culturales, vont rester dans le sol pendant tout l'automne et l'hiver.

- Leur éclosion débute dès que le sol se réchauffe au-dessus de 4 à 5° C pendant à peu près une semaine. Ensuite, les larves migrent vers les plantules de blé, dans lesquelles elles vont pénétrer par voie souterraine (perforation au niveau du futur plateau de tallage).

- Les dégâts consistent en une destruction de la feuille centrale qui jaunit et s'arrache aisément si l'on tire dessus.

. Si la plante a commencé de taller au moment de l'attaque, les dégâts se porteront sur les talles et la culture pourra aisément se défendre.

. Par contre, si le blé est en retard, ou peu vigoureux (cas de semis tardifs ou semés trop profondément ou en sols motteux), les attaques se porteront sur les maître-brins et entraîneront une perte de peuplement. Ces cultures peu vigoureuses seront donc les plus exposées à de graves dégâts de Mouche grise et nécessitent une attention particulière.

Méthodes de lutte :

- La seule méthode de lutte actuellement fiable consiste en l'utilisation d'un **traitement de semence efficace** (semences traitées Mouche grise avec un mélange endosulfan + lindane ou avec du diéthion).

- Dans les conditions de sol et de climat particulières à l'Angleterre, et dans les parcelles à forte population de Mouche grise, il a été mis en évidence l'intérêt **de pulvérisations insecticides complémentaires, appliquées à l'éclosion des oeufs** avec des produits préventifs des attaques.

A ce sujet : Le BIRLANE CE 40, utilisé à 1,5 l/ha a obtenu une autorisation spéciale d'emploi en France du 1er Janvier au 30 Mars 1987 (il s'agit d'une dérogation, mais en aucun cas d'une APV ou d'une homologation). Ce produit, sui n'a pas encore fait la preuve de son efficacité dans nos climats, nécessite d'être appliqué **en préventif** à l'éclosion des oeufs. Etant classé dans **le tableau A** (poison), veillez à respecter strictement les conditions d'emploi.

- Selon les résultats des expérimentations 1987, ce produit, ainsi que d'autres, feront (ou ne feront pas) l'objet d'Autorisations Provisoires de Vente pour cet usage. En effet, l'intéret de cette méthode de lutte complémentaire au traitement de semences, ainsi que **l'utilisation éventuelle de produits curatifs utilisables dès les premiers dégâts**, fait l'objet cette année d'un effort tout particulier d'expérimentation de la par du Service de la Protection des Végétaux, ainsi que de l'ITCF.

Situation actuelle :

- Les pontes déposées l'été dernier ont été nombreuses dans la zone betteravière et sur les cultures de pois protéagineux de cette zone (Beauce et Gâtinais Ouest du Loiret, Beauce d'Eure et Loir).

- La période de froid que nous avons connue en Janvier va provoquer une éclosion groupée des oeufs, qui est favorable aux fortes attaques.

- En raison du réchauffement actuel du sol, **c'est le début d'éclosion des oeufs de Mouche grise.**

● Sur les parcelles bien implantées, actuellement au stade 3 feuilles ou début tallage, le risque de dégâts est minime, et le traitement de semences aura une efficacité suffisante.

→ Aucun traitement complémentaire en végétation n'est à envisager.

● Certaines parcelles sont actuellement au stade 1 à 2 feuilles et présentent une végétation peu vigoureuse pour les raisons suivantes :

- semis tardif derrière betterave (après le 15 Novembre),
- semis trop profond ou sol motteux,
- éventuellement, dégât de gel (sur blés durs surtout) ou phytotoxicité de désherbants.

Ces parcelles, dans les zones citées ci-dessus, **sont les plus exposées à de graves dégâts de Mouche grise.**

→ Elles peuvent faire l'objet d'un traitement préventif à l'aide du BIRLANE 50 EC dans un délai maximum de 10 jours après la réception de ce bulletin. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons garantir le succès de ce type d'intervention si le produit est appliqué trop tard.

LA LUTTE CONTRE LE PIETIN-VERSE DU BLE EN 1987

(Note commune I.N.R.A., I.T.C.F., S.P.V.)

Le piétin-verse n'est pas la seule maladie à prendre en compte à la montaison. D'autres maladies du complexe parasitaire peuvent à elles seules justifier une intervention et guider le choix du produit et de l'époque d'application. Pour cela, il existe une large gamme de spécialités, décrites dans le dépliant vert "Protection des céréales" édité par l'I.T.C.F., l'I.N.R.A. et le S.P.V., et offrant une relative souplesse dans leur date d'utilisation.

Au contraire, dans les situations où une bonne efficacité est particulièrement recherchée sur piétin-verse, le choix du produit est plus limité et son positionnement revêt une grande importance.

Deux cas peuvent être distingués :

CAS N° 1 : Parcelles sans risque de résistance aux benzimidazoles et thiophanates.

L'intervention doit être déclenchée dès que **20 % des talles** présentent des symptômes de piétin-verse au niveau des gaines et juste avant le passage du champignon sur la tige. Les produits à base de benzimidazoles possèdent une relative souplesse d'emploi, ce qui autorise des applications jusqu'à mi-montaison quand le seuil est atteint tardivement.

CAS N° 2 : Parcelles où existe un risque de résistance aux benzimidazoles et thiophanates.

Les produits utilisables doivent être appliqués précocement pour avoir leur pleine efficacité. La décision doit être prise au plus tard au stade 2 noeuds.

Deux possibilités se présentent alors :

1 - Parcelles où le piétin-verse se développe précocement et atteint le seuil de 20 % de talles attaquées superficiellement avant le stade 2 noeuds.

Les produits à utiliser sont :

- SPORTAK 45 à 1,66 l/ha
- SPORTAK PF à 1,5 l/ha
- SPORTAK MZ à 1,33 + 4,7 l/ha
- PUNCH C à 1,2 l/ha
- TRIUMPH à 3,75 l/ha

Attention : Pour être pleinement efficaces sur piétin-verse, ces produits doivent être impérativement utilisés à la dose mentionnée ci-dessus.

2 - Parcelles où les symptômes de piétin-verse sont encore peu développés au moment de la prise de décision.

Il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de prévoir l'évolution ultérieure de la maladie ni le type de souche qui se développera. Des études doivent être poursuivies sur les facteurs de développement des différentes souches de piétin, sur leur nuisibilité et sur l'efficacité des différentes matières actives.
En attendant, le prochloraz seul (à 750 g/ha) ou associé au mancozèbe (à 600 g + 2 133 g/ha) a donné régulièrement satisfaction en 1986 et peut être préconisé.

→ Elles peuvent aussi faire l'objet d'un apport immédiat d'azote nitrique sous forme solide (ammonitrate ou sulfonitrate) afin de hâter leur redémarrage.
Attention : En plus de brûlures non souhaitables sur une culture affaiblie par le gel, l'azote liquide ne pourra pas porter avant que le sol atteigne 6 à 7° C à 10 cm de profondeur, température nécessaire au démarrage de la nitrification.
Dans le cas particulier de ces cultures en mauvais état, cette forme d'apport au premier passage est déconseillée.

DESHERBAGE :

● Dans certaines parcelles de céréales semées de bonne heure (avant le 10 Novembre), et non désherbées en prélevée, les conditions automnales douces ont permis un développement important d'adventices qui risquent de devenir difficiles à détruire et de concurrencer la culture :

- Les graminées (essentiellement vulpin, ray-grass) attaquent parfois le stade 3 feuilles ou début tallage et rendent urgent un désherbage à base d'isoproturon.
- Dans quelques parcelles, le plus souvent à sol sableux acide, les dicotylédones sont nombreuses et développées pour la saison, et pourraient dès maintenant recevoir un traitement racinaire à base d'ALLIE.

● Dans de telles parcelles, s'assurer de l'état racinaire séminal :

→ Si les racines sont de couleur claire et fonctionnelles, effectuer le traitement dès qu'un redémarrage franc de la végétation est observé.

→ Si le système racinaire n'est pas en bon état, ce qui se traduira par un redémarrage laborieux de la végétation ou si les adventices sont peu développées, attendre que les gros risques de gel soient passés pour effectuer tout traitement herbicide.